Les métiers *grande largeur* faisant ces articles n'ont aucune gratification supplémentaire.

Les articles draperies, ou Jacquard, sont payés de même façon pour le duitage. Seulement, les ouvriers travaillant sur ces métiers ont 3 centimes au mètres pour la mécanique,

Les articles prunelles sont payés, 17 duites 3|4 au quart de pouce, mauvaises matières 11 centimes au mètres, 16 duites 1|2 mauvaises matières 10 c.

Les grévistes prétendent qu'avec ce tarif et en tenant compte de la mise en route des chaines, ils ne parviennent pas à gagner un salaire supérieur à 15 fr. par semaine.

Et ils s'offrent à prouver la véracité de leurs dires devant qui que ce soit

Car, comme ils le font remarquer justement, il faut baser leur salaire, non pas sur une seule semaine, mais sur une série de cinq ou six semaines consécutives. En agissant de la sorte, déclarent les grévistes, nous défions M. Cattelain de prouver que nous gagnons davantage que nous n'avons indiqué.

Et ils nous citent alors un fait qui semble bien leur donner raison : il y a enriron trois semaines, un des ouvriers du tissage Cattelain, employé souvent à faire des échantillons, demandait un billet de gain hebdomadaire à son patron pour pouvoir se procurer des secours au bureau de bienfaisance à cause de ses nombreuses charges de famille.

M. Cattelain, après avoir feuilleté ses livres de paie, remit à l'ouvrier un billet constatant qu'avec le chomage et les autres aléas du métier de tisserand, il ne gagnait pas plus de *quinze francs par semaine*.

Voilà qui semble bien corroborer les dires des grévistes.

Et que demandent ceux-ci ? Simplement de remettre en vigueur le tarif abandonné par Mr Cattelain.

Ce tarif est ainsi établi :

Pour la draperie et pour les chaines allant jusqu'à 100 fils au pouce. Sur les petits métiers, un centime et demi la duite au quart de pouce. Pour les grands métiers, un supplement de deux centimes et pour les métiers les plus larges de tout, un supplément de 3 centimes.

Sur les jacquards, 1 centime 1|2 à la duite au quart de pouce et 5 centimes pour la mécanique.

Pour les ouvrages ayent plus de 100 fils de chaine au pouce, une augmentation de 3 centimes au mètre sur tous les métiers.

Voilà le tarif que redemandent les grévistes. Tout le monde conviendra qu'il n'a rien d'exagéré et que M. Cattelain pourrait parfaitement y faire droit. D'autant plus que M. Vienne, qui est le patron donnant le travail à M. Cattelain, qui n'en est que le façonnier, a déclaré devant tous les grévistes, le premier jour de la grève, que lui n'avait pas encore baissé les prix de façon pour ses articles de draperie, cela depuis dix ans au moins.

Cela détruit complètement l'argumentation contenue dans la lettre que M. Cattelain a adressée au maire et où il demande à celui-ci de bien vouloir intervenir comme arbitre.

Mais, si M. Cattelain veut réellement de l'arbitrage, il acceptera celui que vont lui proposer les grévistes. Ceux-ci s'offrent à prouver, par une expertise impartiale, qu'il est impossible de faire pour plus de 3 fr 50 de tissage par jour, quand les chaines, sur toute la draperie, sont bien en route.

Car, chaque tisseurand sait bien que le temps en route des articles draperie occasionne des pertes de temps considérables. C'est ce qui ferait queles ouvriers du tissage Cattelain ne gagneraient, en somme, pas plus de quinze francs par semaine.

Mais à la situation. Hier matin, une délégation de quatre grévistes est allée trouver le patron qui est toujours dans les mêmes dispositions.

Les grévistes, dont le nombre ne diminue guère, font appel pour les soutenir à leurs frères et sœurs de misères.

Ils tendront donc donc un obole, pour qu'ils sortent victorieux de cette lutte entreprise pour sauver le salaire de tous les ouvriers du tissage de Roubaix.

POUR BRANQUART

Branquart s'est fâché tout rouge parcequ'il a lu dans le « *Journal de Roubaix* » qu'à la réunion que je l'avais traité de *cocofort*.

Je ne l'avais pas cité par son nom patronymique mais ce qualificatif suffit pour que les électeurs le reconnussent.

Il se venger il me reproche maints dîners et diners.

Je rame aux lecteurs de l'*Egalité* que je ne pas n'avaient rien de sardanapalesque ! Ils étaient au contraire on ne peut plus démocratiques !

Mais comme ces petits moyens de polémique caractérisent bien le pauvre garçon qui déclare sans ambages avoir usé le stock volumineux pourtant, de ses contradicteurs et de ses illusions.

Tous ces collectivores à qui il eût affaire, étaient des flibustiers. Lui seul est un brave et honnête homme, un bon père de famille !

C'est pour cela que l'ex-ami des Albert-Jacques de « La Maison du Peuple » de Lannoy et des Crété hommes d'affaires plus ou moins recommandables actuellement expulsés où à « l'ombre » ne veut plus discuter qu'avec ce « pauvre » Jaurès, comme il l'appelle.

Petit prétentieux, va !...

La maladie dont souffre Branquart, fait on le voit, tous les jours du progrès, aussi il nous promet pour les prochaines élections, et de bonnes encore....

« J'en avons de la chaire de Poule ! »

Malheureux Olivier !... Si encore il n'était qu'inintelligent... Mais c'est qu'il est...

Il vaut mieux ne pas le dire, ça lui ferait de la peine... Et il a si bon « cœur ».

V. RENARD.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira ce soir, à 8 h. 1|2, à l'hôtel de ville.

Nous publierons demain matin, un compte rendu complet de cette séance.

Installation de M. Squivée, commissaire de police. — Le nouveau commissaire de police du 3e arrondissement, M. Squivée, a pris hier possession de son poste. Il commencera à remplir ses fonctions aujourd'hui.

Blessures graves. — Un jeune enfant de 12 ans, Néré Debreux, demeurant rue Dampierre, 1, s'est dangereusement blessé hier, au pied droit, en marchant sur des éclats de verre, provenant d'une bouteille qui avait été brisée.

M. Lemelle, médecin, a donné des soins à l'enfant, qu'il a fait admettre à l'hopital.

Chez Louis Cordonnier. — Sous le titre « une petite méchanceté », le *Journal de Roubaix* publie hier un petit entrefilet pour démentir l'information que nous avons donnée, relativement à l'usine Louis Cordonnier, où les ouvriers qui avaient travaillé le 1er mai avaient reçu une gratification de 1 franc et il s'étaient vu reprendre — du moins un certain nombre, par des amendes qui leur avaient été infligées.

Le journal réactionnaire dit avoir vu M. Louis Cordonnier lui-même, qui avait déclaré qu'aucune amende n'a été infligée chez lui, depuis le 1er mai.

Nous avons vu des ouvriers de cet établissement qui nous ont certifié le contraire.

Entre nos assertions et celles du *Journal de Roubaix* puisés à des sources différentes, nous laissons le public juge.

MOUVEMENT OUVRIER

Convocations

Parti ouvrier. — (*section roubaisienne*). — Tous les secrétaires des groupes adhérents sont priés de se rendre à la « Paix », le vendredi 17 mai à 8 h. 1|2 du soir. Extrême urgence.

Nota — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLACHET, aux bureaux de l'*Egalité*.

Cercle d'études scientifiques et sociales. — Vendredi 10 mai, à 8 heures du soir, réunion du Cercle. Ordre du jour : Collectivisme et communisme.

Le *secrétaire*.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Nous prévenons les amateurs colombophiles qui voudraient se préparer pour les concours de Saint-Laurent et Ajaccio, que le cercle l'Union, rue Pauvrée, café Pandore, organise un grand concours sur Rambouillet, le dimanche 12 mai, dans un rayon de 6 kilomètres. 400 fr. de prix d'honneur, le parcours est de 247 kilomètres 402 mètres. La mise est de 1 fr. 40 dont 0 fr. 40 pour frais. Mise en panier aujourd'hui vendredi, de 4 à 7 heures du soir.

Lannoy. — *Fédération colombophile.* — Le 12 mai, grand concours sur Creil, chez M. Leruste, à Néchin. 50 francs de prix d'honneur répartis comme suit : 10 prix de 5 francs aux 10 premiers pigeons vainqueurs, mise 1 fr. 50, dont 0,50 pour frais. Poule unique à 0 fr. 50, un joli régulateur.

COMBATS DE COQS

Beaucoup de monde hier à l'Enflé, pour voir la belle partie contre Jules Vanackère de Wecglhem (Belgique)

L'Enflé a gagné la 1re, 2e, 4e et 7e. Vanackère a gagné la 3e, 5e et 6e.

L'Enflé a gagné la partie.

Les paris n'ont pas fait défaut.

Wattrelos, dimanche 1s Mai, à 6 heures du soir, chez Mme Veuve Parent, rendage d'un 3|5 contre le brasseur de Herseaux.

— Attaque. Lundi 13 Mai, au café Belle Vue, chez Périn-Delrue, deux belles parties de cops, à 5 heures, 2|3 mort pour 25 francs, paire de plaisir à 6 heures 1|2, même parc, contre le maréchal de Coyghem. 3|5 pour 30 francs, entrée du parc au gagnant, contre les petits riches d'Ertampin.

Les colporteurs sont informés que la distribution du journal l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing* se fait de grand matin au *Plat d'or*, Grand'Place et dans ses bureaux, 93, Grande Rue.

NOTRE TOMBOLA

Les numéros gagnants

Cinq lots sur huit nous ont été réclamés ; nous rappelons à ce propos, que le dernier délai accordé expire aujourd'hui soir, et que le tirage des lots non réclamés aura lieu demain samedi, dans nos bureaux à sept heures du soir.

Voici les noms des heureux gagnants :

L'obligation de la Ville de Bruxelles est gagnée par M. Arthur Lazille, contremaître chez MM. Legrand et Jeanneson à Maubeuge.

2. M. Auguste Roaux, 87, boulevard des Ecoles, à Lens, gagne 50 francs en espèces.

3. M. Louis Royer, ouvrier mineur, aux corons d'Aix, n° 31, Bully-Grenay, gagne 25 fr. en espèces.

4. M. Mayeur, épicier à Vermelles, gagne le tableau représentant le massacre de Fourmies.

4. M. Job Benoud, à Ellesmes, par Maubeuge, gagne une montre remontoir.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 9 mai 1894

La session de mai s'est ouverte hier à 8 heures du soir. Cette session aura une durée de 15 jours ; l'ordre du jour en est assez chargé.

23 conseillers sur 33 assistent à cette première séance. M. Dron est présent.

Peu de monde dans l'enceinte réservée au public.

Les discussions de l'assemblée municipale de Tourcoing sont présidées par le maire M. Hazebrouck, dont la voix chevrotante et cassée ne s'élève que pour faire entendre le monotone et traditionnel « adopté » ou pour soutenir faiblement une ombre de discussion, semblant préférer de beaucoup, palper amoureusement une tabatière — souvenir de Louis XVIII — que d'agiter la sonnette présidentielle.

Ce pauvre maire s'est pourtant embourbé plusieurs fois. Entre autres choses, il a demandé, très sérieusement, au conseil municipal, de voter une somme de 50 fr. pour l'achat d'un lasso destiné à attraper les toutous vagabonds.

Il semblait trouver naturel qu'une lanière coutant vingt-sept sous figurât au budget pour une somme de 50 fr.

Le croirait-on, un seul des 23 conseillers présents, s'est permis de demander si ce lasso était filigrané d'or. Le crédit n'en a pas été moins voté !!

« Il n'y a pire bourgeois, dit-on, que bourgeois qui dort » ; à propos de bottes, en effet, quelques conseillers enfourchent une idée plus ou moins obtuse et se chamaillent agréablement.

Un certain M. Glorieux se distingue par l'étroitesse des idées qu'il émet et l'emportement avec lequel il les défend. M. Dron pare les coups mortels, pendant que le maire rêve à l'excellente prise qu'il tient déjà entre le pouce et l'index.

Malgré ces intermèdes, la représentation est si peu intéressante, que le public laissant le conseil jongler avec ses écus quitte la salle bruyamment.

Vers 10 heures, M. Hazebrouck, mollement bercé par la lecture d'un rapport sur les siphons aussi long que monotone, se laisse aller aux douceurs d'un sommeil réparateur.

Un éclat de voix de son voisin, M. Dack le réveille. Ayant repris force et vigueur, il bondit en percevant que M. Tack demande qu'une salle de la Mairie soit mise à la disposition des conseillers qui désirent travailler, et il profite de ce regain de force pour reprocher violemment à M. Tack de se servir, pour sa correspondance particulière, du papier municipal portant en exergue : « Cabinet du Maire ».

M. Tack répond sur le même ton, et ces deux honorables se chamaillent pour la plus grande joie de la galerie. Continuez, nous marquerons les coups !!

Ch. B.

***

Voici l'énumération des diverses résolutions votées au cours de cette mémorable séance.

Le compte des dépenses imprévues est adopté.

M. **Benoit** demande à ce qu'il soit alloué 100 francs de plus aux conseillers prud'hommes. M. Dron répond qu'il vaut mieux attendre la décision qui doit être prise par le ministère de l'intérieur.

— Les matériaux provenant des démolitions de l'Hôtel-Dieu, sur l'ordre du Conseil, seront vendus pour la somme de 194 fr. 50.

— Sur la demande du capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers, le Conseil autorise l'achat de tuyaux en chanvre.

— On décide que la rue Verte-Feuille sera élargie de 5 mètres.

Secours aux sinistrés

Le secrétaire général, M. Dack, donne lecture d'un rapport d'après lequel des secours gracieux pourraient être accordés aux cabaretiers et aux ménages ouvriers inondés récemment Il est demandé 2600 fr.!! Une goutte d'eau dans l'océan ! Le crédit est minime, remarque un conseiller, mais le maire partisan des économies refuse d'augmenter cette somme.

Le commissaire central de police a lui même fait l'enquête. M. **Dron** trouve son intervention extraordinaire et il demande que le rapport soit renvoyé à la commission des finances, ce qui est adopté.

La société de gymnastique, l'*Univers Tourquenoise*, demandant au Conseil une subvention de 2000 francs pour l'achat de vareuses et de casquettes elle lui est accordée ; on ne refuse rien aux amis de l'opportunisme.

Le conseil décide que des gymnastes de Tourcoing seront envoyés aux fêtes de Bapaume. A ce propos **M. Grau** demande qu'une couronne soit portée au nom de la ville de Tourcoing.

M. **Dron** prenant la parole dit que puis que les sociétés de gymnastique sont d'accord pour le port de cette couronne on peut la mettre à leur disposition. Après discussion une somme de 400 fr. est votée pour *ces fêtes de Bapaume*.

La société coopérative l'*Economie des Ménages* demande au Canseil qu'il soit prononcé l'échange d'une parcelle de terrain qui lui appartient contre une autre parcelle de terrain appartenant à la ville. De cette façon, la société coopérative pourrait avoir une entrée faisant face aux stalles.

M. **Delphin-Dumortier** demande à être entendu par la commission des travaux. Adopté.

Par conséquent, la proposition est envoyée à ladite commission.

Vœu socialiste

Le citoyen Delphin Dumortier a déposé le vœu suivant, que nous reproduisons entièrement :

Messieurs et chers collègues,

Le gouvernement de la République, a plusieurs fois manifesté son désir de voir l'instruction pencher le cerveau du peuple. Aussi, une de ses premières loia-t-elle été la loi sur l'instruction qui la déclare, publique, obligatoire et gratuite.

En instituant la gratuité de l'instruction, le gouvernement républicain répondait au vœu du peuple dont l'extreme misère exige que ses enfants soient instruits gratuitement.

Si, comme je l'espère, vous êtes bien très bien pénétrés de tous ces soucis, vous vous associerez à moi pour demander que les cours d'études qui ont lieu apres les heures de classes réglementaires soient offerts à tous les élèves, sans frais aucun.

Vous n'ignorez pas qu'actuellement seuls les élèves dont les parents peuvent payer 1 fr. 50 par trimestre par mois et par enfants, ont droit de fréquenter ces cours. De nombreux inconvénients résultent de cette manière de voir. Les familles chargées l'enfants ne peuvent par raison d'économie, envoyer ces derniers aux cours D'autre part, quand les parents travaillent — et c'est le cas général — leurs enfants sont livrés au hasard de la rue, en attendant l'heure de rentrer à la maison.

J'espère, messieurs, que vous voudrez bien mettre fin à cet état de choses, en prenant en considération le vœu suivant qu'il dépose et qui tend à ce que les cours l'études faits dans toutes les écoles communales de Tourcoig soient mis gratuitement à la disposition de tous les élèves et que les professeurs chargés de ces cours soient rétribués par l'administration municipale.

Signé :
DELPHIN-DUMORTIER.

Nous reviendrons sur ce vœu, dans notre prochain numéro. V..

UN SCANDALE

à l'Hospice Civil

Il est un fait notoiremeot connu que les opportunistes n'aiment la lumière que sous le boisseau.

Ils brassent toutes leurs affaires en famille et ils font des efforts surhumains pour étouffer celles qui menacent d'être connues. Il ne leur répugne parfois pas de remettre en pratique les procédés du moyen-âge qui consistaient à faire le silence sur les actes répréhensibles des frères et amis.

Mais les murs ont des oreilles et nous devons à leur complicité d'être au courant d'un scandale qui vient de se passer à l'hospice civil de notre ville que les administrations locales ont tout fait pour étouffer.

Voici l'histoire :

— Il y a six mois environ un vieillard de 70 ans nommé Auguste Dumortier, ayant fait sa promenade habituelle rentrait à l'hospice. Certaine avancent qu'il était très gai. Plusieurs de ses collègues se jouèrent de lui, ce qui l'irrita. Sa colère fut tellement forte, parait-il qu'on dut le conduire au poste de police pour le calmer.

Quand il revint à l'Hospice on lui octroya six mois de punitions, c'est-à-dire que pendant six mois il lui fut interdit de sortir. Pour l'empêcher de sortir, on lui ota sa casquette et sa capote.

La punition était excessive car les torts n'étaient pas tous du côté de Dumortier.

Bref, Dumortier ne sortit pas. Or, il y a quelques jours, un autre vieillard qui jouit nous dit-on des faveurs des béguinettes qui surveillent l'hospice crut devoir *blaguer* Dumortier. A plusieurs reprises, il l'appela le *prisonnier*. Ces moqueries ne furent pas goûtées par ce dernier. Tous deux se disputèrent. Les sœurs intervinrent et les séparèrent.

Dumortier monta dans sa chambre. Le lendemain, qui était le jeudi 2 mai, il s'apprêta pour sortir. On lui intima l'ordre de rester. Il comprit qu'une nouvelle fois il était puni. De caractère nerveux, il s'irrita surtout en apprenant que celui-là même qui la veille s'était moqué de lui, avait eu le droit de sortir. Peut-être devait-il cette absence de punition, à l'amitié qu'avaient les sœurs pour lui ? Je passe sur cela, pour l'instant.

Toujours est-il que Auguste Dumortier, en proie à la plus violente colère, monta dans sa chambre, située ou 1er étage, ouvrit la fenêtre donnant sur une cour et se précipita sur le pavé, Une sœur passait en ce moment, une seconde avant elle recevait le corps sur la tête

On s'empressa autour du vieillard. Il portait à la tête de nombreuses contusions. On le coucha tout aussitôt. Il tomba dans le plus grand abattement, se plaignant de fortes douleurs dans la tête et dans la poitrine.

Le lundi 6 mai, au milieu des plus vives souffrances, il expirait. Le mardi matin 7 mai, il était enterré.

Personne n'eut connaissance de ces incidents. Cependant une enquête a été faite par M. le commissaire. Comment se fait-il qu'on ait caché au public le résultat de cette enquête ? Comment se fait-il que les journaux soient restés muets ?

Les contribuables de Tourcoing qui entretiennent de leur deniers, les vieillards de l'Hospice civil, ont cependant le droit de savoir de qu'elle façon sont traités les hommes hospitalisés. Si l'ordre est troublé, que ne cherche-t-on pas à le rétablir ?

Ces faits sont absolument vrais. Est-ce que M. Dron, notre député, dans la crainte d'amoindrir sa popularité déjà bien faible, aurait fait jouer tous les rouages administratifs pour que rien ne soit livré à la publicité ?

En tous cas, M. Dron, qui est vice-président de la commission des hospices et qui pour les bonnes sœurs a de si grands attentions a une part de responsabilité dans la mort de Dumortier.

Une nouvelle Grève

Une nouvelle grège vient d'éclater à Tourcoing. Les rattacheurs de chez Motte frères, rue des Piats, au nombre de 40 et les bacleurs, au nombre de 20, ont jeuci, vers 8 heures du matin, quitté leur travail Ils réclament une augmentation de salaire très minime du reste.

Nous sommes allés aux alentours de la filature ce MM. Motte frères et nous avons appris la des choses bien intéressantes et bien affligeantes à la fois,

Les ouvriers de MM. Motte frères reçoivent des salaires dérisoires. On pourra en juger quand nous aurons dit que les rattacheurs en grève, font, en moyenne, des semaines de 19, 18, 17 et 15 francs et que les bacleurs ne peuvent gagner dans le même espace de temps qu'une somme de 7 fr. Ceci n'est pas, on l'avouera sans peine, avec de semblables salaires, qu'on peut élever et nourrir une famille.

Les rattacheurs demandent par kilo et sur tous les numéros, 1|4 de ce centime d'augmentation. C'est bien peu, mais de cette façon, ils pourraient gagner une vingtaine de francs par semaine et les bacleurs 10 francs.

Quant à MM. Motte ils refusent d'accéder à la demande pourtant si modeste de leurs ouvriers. Plutôt que de diminuer leurs bénéfices, ils préfèrent inviter les grévistes à aller travailler ailleurs. Cette rapacité n'est-elle pas scandaleuse ?

Les rentes des travailleurs. — Mercredi à cinq heures de l'après-midi, un ouvrier chaudronnier, nommé Félix Lambert, demeurant à la Marlière, s'est, en burinant un morceau de fer, blessé à la main gauche.

D'après l'avis du docteur Bourgeois, les plaies contuses reçues pourront être guéries dans une huitaine ds jours.

Lambert travaillait chez Bertrand, maître chaudronnier, rue Nationale.

Mauvais fils. — Un procès verbal a été dressé par le garde champêtre du Blanc Seau à la charge de Louis Tchuller, marchand de pommes de terre rue du Faucon, qui s'était permis de frapper son père,

Grand carrousel. — *Quartier du Pont-de-Neuville.* — La Société hippique du Pont-de-Neuville offre le dimanche 12 mai 1895, un grand Carrousel attelé.

200 francs de prix seront répartis comme suit : 1er 50 fr.; 2e, 40 fr.; 3e 30 fr., 4e 25 fr. 5e 20 fr., 6e 15 fr., 7e 10 fr., et 8e jolie surprise de 10 fr.

La mise sera de 1 franc. L'inscription aura lieu chez M. Vanesse, en face de l'Ecole des garçons et le cortège se formera à 2 heures précises.

Des prix seront décernés chez M. Brichay, cabaretier. Pendant la fête une quête sera faite au profit des pauvres du quartier.

Nota. — La Commission n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir.

Combats de coqs. — Dimanche 12 aura lieu à l'estaminet de l'Ours, rue de Roubaix, tenu par Mme veuve Desrousseaux, une belle partie d'un 3 de 5 morts pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs contre Haquette Cousinne et Cie, de Roncq. Cette partie promet d'être très belle. L'entrée sera de 40 centimes.

Halluin. — *Surtaxes d'octroi.* — Le *Journal officiel* vient de publier les deux articles de la loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Halluin :

Art. 1er. Est autorisée jusqu'au 31 décembre 1897 inclusivement la prorogation des surtaxes ci après actuellement perçus à l'octroi d'Halluin (Nord) savoir : 2 fr. 24 par hectolitre de vin tant en cercles qu'en bouteilles ; 10 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux de vie, esprits, liqueurs à l'eau de vie et absinthe.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 76 et de 9 fr. établis à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

Art. 2. — Le produit des surtaxes autorisées par l'article précédent sera spécialement affecté au remboursement de l'emprunt et au payement des dépenses extraordinaires de voirie mentionnées dans la délibération municipale du 4 septembre 1894.

Wattrelos. — *Bris de clôture.* — Le nommé Pierre-Camille Caron, expulsé depuis deux ans déjà, s'est rendu coupable d'un bris de clôture chez la nommée Marie Ricot, habitant au hameau de la Marlière, à Wattrelos.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Croix. — *A propos de la conférence sur Jeanne d'Arc.* — Nous parlerons demain après informations prises de la lâche agression dont fut victime un ouvrier socialiste qui s'était avisé de protester.

LE GROUPE " LA REVANCHE DES TRAVAILLEURS "

Parti ouvrier. — Un nouveau groupe est en voie de formation à l'estaminet l'Etoile du Nord, à Flers-Breucq. Les citoyens qui désireraient en faire partie peuvent se faire inscrire audit estaminet. La première réunion aura lieu le dimanche 12 mai à 6 heures du soir.

ÉTATS-CIVILS

Roubaix. — *Naissances du 9 mai.* — Albert Lazoore, rue Flandre, 134. — Louis Fontaine, rue Ma Campagne, 63. — Camille Deguffroy, rue Soubise, cour St-Jean, 20. — Charles Verdonck, rue Archimède, 124.

Décès. — Pauline Ottevaere, 5 ans, rue La Fontaine, 31. — Jean Decottignies, 52 ans, rue de l'Epeule, 182. — Coralie Dumortier, 3 mois, rue du Tilleul, 2, cour Ghestemme. — Hugues Lefebvre, 82 ans, rue Cadeau, 59. — Elisa Possemiers, 25 ans, Hôtel-Dieu. — Honorine Desrosos, 29 ans, rue du Tilleul, 123.

Tourcoing. — *Naissances du 8 mai.* — Gustave Delbourt, rue des Coulons. — Jean Leclercq, rue de la Latte — Jeanne Leclercq, r. du Haze. — Joseph Outers, rue du Tilleul. — Polydore Vandevyvere, rue Auber. — Jules Hennion, rue des 15 bouteilles.

Décès. — Jules Delval, 37 ans, rue Delhaye, 62. — Albert Ghestem, 6 mois, rue de la Latte — Gabrielle Froidure, 21 jours, ruelle Lepers 4. — Angèle Massart, 7 mois, rue des Coulons 40. — Marceau Desmet, 10 mois, rue St-Pierre 77. — Marie Firmin, 77 ans, Blanc-Seau. — Paul Ivon, 1 an, rue de la Marlière

Mariages. — Entre Jean-Baptiste Renard, 26 ans, employé et Juliette Mylle, 30 ans, sans profession. — François Wochler, 32 ans, directeur de peignage et Julie Masson, 21 ans, sans profession. — Lucien Janglet, 30 ans, pépiniériste et Angèle Joveneaux, 18 ans, s. prof. — François Denorme, 23 ans, domestique et Laure Van VVaes, 22 ans, lessiveuse.

Haluin. — *Naissances du 28 avril au 8 mai* — Emma Velge, mont. — Robert Carton, mont — Cyrille Hoedt, rue Haute. — Philomène Tyberghien, rue St-Hilaire. — Maurice Vandeweghe, rue Basse. — Marie Verfaille, rue de la Paix — Laurent Sap, noir pignon. — Joseph Sion, rue de la Procession. — Louise Splete, cour Modart. — Germaine Chombau, mont. — Marie Lootens, rue Basse. — Bertha Ceriez, rue des Champs. — Marie Crype, rue de la Procession. — Agnès Vankeersbilck, rue de la Paix. — Jules Cracco, rue du Château. — Alphonse Varrasse, rue St-Sylvestre.

Décès. — Vanderplancke, mort-né, rue St-Hilaire. — Deleu, mort-né, rue de la Montagne. — Félix Noliet, 18 mois, pl. St-Martin. — Jean-Bte, Fieu, 23 ans, rue de Linselles. — J.-Bte Desplanque, 76 ans, rue des Ecoles. — Thérèse Coormant, 71 ans, rue du Molinel. — Arthur Subts, 17 ans, rue de Linselles.

Mariages. — Emile Debels, 38 ans, tisserand et Marie Tack, 56 ans, ménagère. — Arthur Hassevelbe, 21 ans, marchand de charbons et Marie Vanhaverbeke, 19 ans, couturière. — Henri Tanghe, 26 ans, tisserand et Marie Raçon, 23 ans, épeuleuse.

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fives, 28.

FEUILLETON N° 150

LA VENGEANCE du Beau Vicaire

par M.-L. Gagneur

XXVII

La parfumerie a, de nos jours, tant de cosmétiques pour entretenir l'éclat de la beauté !

Mais les cheveux étaient grisonnants, presque blancs. Un vêtement, une sorte de mante couleur myrthe, brodée or et rouge, enveloppait ses épaules et ses bras, dissimulait sa taille.

Jean à la vue de sa cousine, demeura saisi.

Quoi ! cette jolie Laurianne, blanchie en si peu de temps. Son mari lui avait causé tant de chagrins,

Cependant, il ne voulut pas laisser percer son étonnement, et il lui fit compliment de sa jeunesse et de sa beauté toujours éblouissante.

— Vous essayez de feindre avec moi, mon pauvre Jean. Est-ce que vous savez feindre, vous, avec votre regard d'enfant candide ! Suis-je assez vieille, hein ?

— Vos cheveux sont blancs, c'est vrai : mais c'est dans l'œil et la bouche que réside la vraie jeunesse. Or, votre regard est éclatant : et votre sourire, plus divin que jamais.

— Flatteur, va, mais je suis philosophe, Au surplus, je ne vous ai pas fait venir, mon beau cousin, pour vous ennuyer de mes doléances, mais au contraire pour nous distraire pour nous distraire ensemble de cette affreuse vie de province ou je languis, ou je m'étiole, ou je meurs,

— Et pourquoi y restez-vous ?

— Ah ! voilà ! Je vous dirai cela. Parlons de vous d'abord. Comme vous devez vous ennuyer aussi dans votre vieux château de Rochemaure, avec ce duc aussi lourd d'esprit que de corps et sa grande haquenée d'Anglaise !

A-t-elle au moins en ce moment un beau valet de chambre ?... Et cette autruche d'Elisabeth ? et ce bougon d'amiral ? Et, enfin, la terrible duchesse. Brrr. Vous ne lui avez pas dit, au moins, que vous veniez me voir !

— Non ; j'ai simplement prévenu mon valet de chambre que je m'absentais pour un jour ou deux.

— Un jour ou deux. Que cela.

— Vous êtes peu généreux. Je prétends vous garder au moins huit jours, entendez-vous ? Voyons, ce sera une charité.

— Huit jours, c'est bien difficile. J'ai là-bas des affaires, des ennuis, beaucoup d'ennuis.

— Des ennuis. vous, mon cher Jean ? est-ce possible ! Ma foi ! tant mieux, je vais vous consoler. Chagrin d'amour ?

— Chagrins de toutes sortes.

— Alors contez-moi cela.

— Non certes, chère cousine, puisque je suis ici pour vous distraire.

— J'exige que vous me fassiez toutes vos confidences. Nous sommes de bons camarades. c'est entendu. Mais puisque je vous appelle Jean, j'exige que vous m'appeliez Laurianne. Autrement, vous me feriez croire que je suis réellement hors d'âge, et que je ne vous inspire que du respect. Voyons donc de quelle nature sont vos chagrins ?

— Je vous en prie, ma chère Laurianne, laissons cela de côté, je veux les oublier ici.

— Mais c'est que c'est vrai ! Sa figure s'est rembrunie tout à coup. Vous le savez, jean, j'aimais votre mère, par cette sympathie d'abord toute naturelle, qu'elle était, comme moi une paria dans cette orgueilleuse famille. Elle était si distinguée, quoique dépourvue de tout quartier de noblesse ! Vous lui ressemblez, Jean ! et c'est peut être la raison du vif intérêt que vous m'inspirez.

— Mais vous êtes bonne ! s'écria Sean attendri. J'aime tant ma mère !

Il prit la main de Mme du Rozay, et la porta à ses lèvres !

En cet instant, un laquais en grande livrée ouvrit la porte et surprit ce baiser.

— Madame la comtesse est servi ! cria-t-il de toute la force de ses poumons.

— Eh bien ! dit Jean en riant, vous qui êtes pour la suppression des costumes absurdes, en voilà une que vous devriez abolir. Ce grand apparat pour nous deux...

— Mon cher Jean, je suis peut-être républicaine ; mais je ne suis pas égalitaire, par cette simple raison que l'égalité n'est pas dans la nature. Il y a réellement des êtres inférieurs que leur conformation destine à servir les autres.

— En êtes-vous bien sûre ?

— Ma foi non ! En attendant, je conserve les usages qui peut-être me paraissent stupides au fond, mais qui, dans la forme, sont imposants ou polis.

Ils arrivaient en ce moment dans la salle à manger éclairée à *giorno*.

— Vous attendez donc du monde à dîner ?

— Vous seulement.

— Et c'est pour moi cette illumination ?

— Mais oui, mon seigneur.

Elle souriait d'une façon si fine et si gracieuse, que Jean en fut troublé.

Le dîner était exquis ; les vin, des crûs les plus autenthiques, étaient servis dans des cristaux de Bologne. Le surtout d'argent ciselé était magnifique. Bientôt, le champagne pétilla dans les coupes. Ils riaient, causaient Les tristesses et les préoccupations de Jean s'étaient un instant dissipées.

Laurianne, cette spirituelle charmeuse, avait le don d'effacer du cœur et de l'esprit toutes les douleurs, tous les soucis.

Et puis, au milieu de ses saillies un petit mot ému qui jetait une note tendre dans tout ce brillant babil.

Elle avait des mains finement modelées, adorables, sur lesquelles, de temps à autre, Jean posait un baiser.

— Eh bien ! à quelle heure commence le bal ? demanda-t-il.

— A dix heures précises.

— Il en est neuf et demie ; et vos hôtes n'arrivent guère.

— Qu'importe ! fit négligemment Laurianne.

— Attendez-veus beaucoup de monde

— Que sais-je !

— Avez-vous lancé de nombreuses invitations,

— J'ai laissé ce soin à Philippe, mon intendant.

Et ils recommencèrnnt à jaser de plus belle.

Laurianne s'était levée, et au bras de Jean, elle traversa une série d'appartements, dont il admira la magnificence, les riches décorations d'un goût vraiment artistique.

— Hein ! comment trouvez-vous mes salons ?

— C'est splendide, féérique.

— J'ai présidé moi-même au moindre détail car je tenais à ce que ma fête fut complète, parfaite, pour un appréciateur, un artiste comme vous, Jean.

Cependant, de temps à autre, Jean s'arrêtait, prêtait l'oreille, croyant entendre au loin un bruit de voiture.

— Rien ! murmurait-il. Comme ces campagnards, qui, chez eux, se couchent à huit heures, viennent tard en soirée.

— Vous vous ennuyez donc bien avec moi, monsieur Jean ?

— Non, assurément ; mais vous avez fait de si grands préparatifs,.. Et une maitresse de maison, généralement. tient à avoir ses invités.

— Tranquilisez-vous. Laurianne du Rozay n'est pas une maitresse de maison ordinaire.

— Oh ! non, certes ! vous êtes la plus ravissante originale que je connaisse.

Au lieu de paraître soucieuse, Laurianne, à mesure que l'heure avançait, semblait de plus en plus gaie. Elle racontait à Jean mille folies, mille histoires comiques sur ses voisins et voisines de campagne.

Jean subissait de plus en plus le charme de cette nature multiple, complexe et si empoignante par ses échappées aussi neuves qu'ardentes sur ce thème toujours nouveau : l'amour.

Parler d'amour, c'est déjà s'aimer. Cependant, à ce mot, le front de Jean se rembrunissait.

A suivre.